

FONDATION PERE FAVRON



PÔLE HANDICAP & DÉPENDANCE

MAS « Les Pléiades »

Tél : 02 62 91 82 10

LIVRET D'ACCUEIL

Maison d'Accueil Spécialisée

« La solidarité en action »



TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
LA FONDATION PERE FAVRON	5
SON HISTOIRE	5
SES VALEURS.....	5
SON ORGANISATION ACTUELLE	6
LOCALISATION DES PRINCIPAUX SITES SUR LE DEPARTEMENT	7
LE PHD	8
PLAN D'ACCES AU FOYER ALBERT BARBOT	9
LA MAS « LES PLÉIADES ».....	10
RAPPEL HISTORIQUE	10
PRESENTATION	10
ORGANISATION ARCHITECTURALE.....	11
PLAN SCHEMATIQUE DE LA STRUCTURE.....	12
LES MISSIONS	13
LES PRESTATIONS	14
LES EQUIPEMENTS.....	16
VOTRE SÉJOUR.....	17
LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT.....	17
Le résident et ses proches.....	17
Les vacances et les séjours en famille.....	17
Les Pass Transport.....	18
Les PASS'LOISIRS	18
Les visites	19
L'urgence médicale	19
La fin de vie	19
Le décès.....	19
Le droit à l'image.....	19
Aide et assistance.....	20
L'UTILISATION DES ESPACES.....	23
L'espace privatif	23

Les espaces communs	23
ADMISSION ET FRAIS DE SEJOUR	23
L'admission.....	23
Les frais de séjour.....	24
Le Conseil de la Vie Sociale (CVS).....	24
INFORMATIONS PRATIQUES	25
Le linge	25
Les repas.....	25
Le courrier	25
Le mobilier et les valeurs personnelles.....	26
L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAS.....	27
Le projet personnalisé.....	27
L'accompagnement socio-éducatif	28
Les fêtes institutionnelles	29
LES VALEURS DE LA MAS « LES PLEIADES ».....	30
Le respect des droits fondamentaux.....	30
LABEL HUMANITUDE ET BIEN-TRAITANCE	30
CONTACTS UTILES.....	32
ANNEXE I.....	34

LE MOT DU PRÉSIDENT


Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel sont heureux de vous accueillir à la MAS « Les Pléiades ». Nous ferons tout pour que votre prise en charge y soit la plus agréable possible.

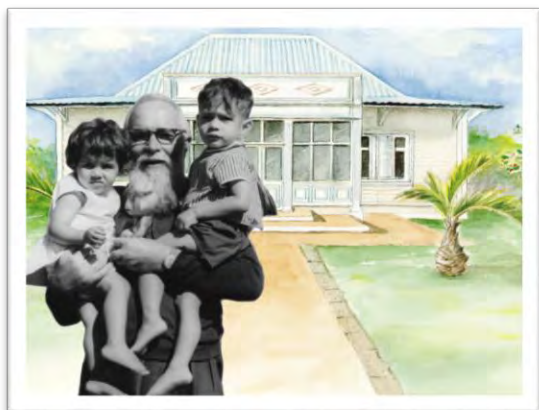
Vous êtes ici dans un établissement de la Fondation Père FAVRON. Les valeurs qui sont les nôtres, comme l'humanisme, la solidarité ou la recherche de la qualité dans l'accompagnement, constituent les piliers de notre action au service des Réunionnais.

Avec le Conseil d'administration et le personnel, je vous souhaite de trouver ici un plein épanouissement de vos capacités et un projet pour l'avenir.

Le Président,



Monsieur Jean Louis CARRERE



LA FONDATION PERE FAVRON

SON HISTOIRE

L'histoire de la Fondation Père Favron, reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 1997, débute en 1946 avec l'action d'un homme, le père **René Jean-Baptiste Favron**. Marqué par la misère qui règne alors sur l'île, ce dernier décide de consacrer toute son énergie et son temps à la cause des plus pauvres. Les besoins sont importants et les aides de l'Etat inexistantes. Elle s'est d'abord appelée « Union catholique de St-Louis », puis UOSR

(Union des Œuvres Sociales de la Réunion) en 1954, avec à sa tête le père Favron qui y restera jusqu'à son décès en 1968.

La Fondation va poursuivre son développement et diversifier ses offres de services. Elle gère aujourd'hui une quarantaine d'établissements et services sociaux et médico-sociaux répartis sur 9 sites. Ses 1602 salariés accueillent et accompagnent quotidiennement environ 2000 bénéficiaires.

SES VALEURS

La Fondation Père Favron défend et promeut :

- ✚ **L'humanisme**, en s'appuyant sur les valeurs humaines et le respect des droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans :
 - La déclaration universelle des droits de l'homme,

- La déclaration universelle des droits de l'enfant,
- La déclaration universelle des droits de la personne handicapée ;
- La charte des droits et libertés de la personne âgée,
- La charte de l'économie sociale.

✚ **La solidarité** : par le choix du statut associatif qui permet d'associer administrateurs, bénévoles, personnels salariés, environnement social et partenaires locaux pour aider les personnes dans une relation de confiance, sans but lucratif.

✚ **La qualité de l'accompagnement** : respectueux des droits fondamentaux de la personne accueillie et de sa prise en charge globale, du domicile à l'institution et quelles que soient ses

difficultés, par un travail en équipe pluridisciplinaire et l'implication de tous les acteurs travaillant en réseau.

✚ **La proximité** : pour que l'action s'inscrive dans le territoire, au plus proche des besoins.

✚ **La promotion et la formation des salariés** : pour un bon développement des actions dans la démarche qualité au service de l'utilisateur.

SON ORGANISATION ACTUELLE

Les différentes activités de la Fondation Père Favron s'organisent aujourd'hui autour :

✚ D'un **Conseil d'Administration** composé de 12 membres.

✚ D'une **Direction générale avec différents services** : Ressources humaines, plans et travaux, systèmes d'informations, service financier...

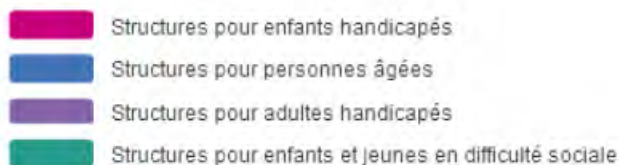
✚ **D'établissements et services sociaux et médico-sociaux** organisés en quatre filières (enfants et adultes handicapés, intégration sociale, personnes âgées) et regroupés en pôles.

LOCALISATION DES PRINCIPAUX SITES SUR LE DEPARTEMENT

Les différents établissements et services sont répartis sur 9 sites, dont le site du Foyer Albert Barbot, situé dans le sud de l'île de la Réunion, à Bois d'Olives sur le territoire de la commune de St-Pierre.

Sur ce dernier sont implantés **3 pôles** :

- Le Pôle Gérontologique Roger André (PGRA),
- Le Pôle Handicap et Insertion (PHI),
- **Le Pôle Handicap et Dépendance (PHD)**



LE PHD

Le Pôle Handicap Dépendance (PHD) est constitué de 5 établissements et services médico-sociaux organisés autour de deux entités :

✚ L'Entité Handicap Sévère regroupe :

- Le **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** « les Cytises » qui prend en charge, au sein de plusieurs services, des personnes adultes présentant un handicap intellectuel sévère, des déficiences motrices associées ainsi que des personnes atteintes de troubles du spectre autistique.
- Le **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés à domicile (SAMSAH)** Sud, Antenne de Bois d'Olives, qui

accompagne, en milieu ordinaire, des personnes polyhandicapées, les personnes cérébro-lésées et les personnes présentant une déficience motrice ou souffrant de maladies invalidantes.

✚ L'Entité Polyhandicap regroupe :

- Le **Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (CEAP)** « les Mimosas », et son **SESSAD** qui sont dédiés à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents polyhandicapés.
- La **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Les Pléiades »** qui accueille des adultes polyhandicapés.

POLE HANDICAP ET DEPENDANCE

Monsieur Pascal Jacquot

ENTITE HANDICAP SEVERE

Madame Vanessa RIGAUULT

ENTITE POLYHANDICAP

Madame Sandra THOMAS

FAM "Les Cytises"

- Service Mer
- Service Plaine
- Service Montagne
- Service Hibiscus
- Service Arc-en-Ciel

SAMSAH Sud, Antenne de Bois d'Olives

MAS "Les Pléiades"

CEAP "Les Mimosas"

- Internat
- Centre de jour

SESSAD

PLAN D'ACCES AU FOYER ALBERT BARBOT



Depuis St-Pierre, le Foyer Albert Barbot est desservi par les lignes de bus N° 3, 4 et 7.

Depuis St-Louis le Foyer Albert Barbot est desservi par la ligne de bus N° 13

Pour les bus n°4,7 et 13 : Arrêt « Foyer Albert Barbot »

Pour le bus n°3 : Arrêt « Avenue Laurent Vergès »

L'établissement se trouve à proximité de la ville de Saint-Pierre, dans le village de Bois d'Olives. Son accès est facilité grâce à la proximité de la voie rapide reliant Saint-Pierre aux villes et villages avoisinants. Un arrêt de bus se trouve à quelques mètres de l'entrée de l'établissement.

Implanté sur le site du Foyer Albert Barbot, dans un environnement confortable, contenant paisible et sécurisant, son architecture apporte la rassurante sérénité d'un univers aux dimensions humaines avec une implantation facilitant les circulations au sein d'un cadre de verdure préservé et la nécessaire fonctionnalité de ses bâtiments.

LA MAS « LES PLÉIADES »

Maison Accueil Spécialisée

RAPPEL HISTORIQUE

En août 1984, s'ouvre au Foyer Albert Barbot, la première MAS du département de La Réunion. Jusqu'à l'ouverture de la MAS actuelle, en 1993, elle porte le nom de « MAS transitoire ». Elle accueille quinze résidents, venant de plusieurs services de l'Hospice, dans des bâtiments qui appartiennent à ce dernier. Les chambres comprenaient deux ou trois lits. Le personnel d'accompagnement était constitué de douze aides-soignants, d'un éducateur spécialisé et une infirmière.

Le 2 août 1993, la MAS « Les Pléiades » ouvre, pour accueillir quarante-cinq résidents, suite à une extension de 30 places et la construction d'un nouveau bâtiment.

PRESENTATION

La MAS est gérée par la Fondation Père Favron dont le siège est situé à Saint-Pierre (Ile de La Réunion) au 80 boulevard Hubert Delisle. Son président est Monsieur **Jean-Louis CARRERE**.

Les cadres de proximité, Monsieur Mahé NOTZOLD et Madame **Daisy BABYLON**, par délégation de la Direction, ont pour mission d'assurer la continuité des

Le 18 décembre 2006, la MAS est autorisée pour la création de 10 places d'accueil de jour et une place d'accueil d'urgence.

L'arrêté du 29 octobre 2007 porte l'autorisation de l'établissement à **61 places d'internat et 10 en accueil de jour**.

Grâce à une réhabilitation complète et une extension du cadre bâti, l'établissement est, aujourd'hui, en mesure d'offrir :

- Aux personnes accueillies un environnement et un accompagnement mieux adaptés à leurs besoins
- Aux professionnels des conditions de travail plus favorables.

La direction de l'établissement est assurée par Monsieur **Pascal JACQUOT** en qualité de Directeur et par Madame **Sandra THOMAS** en qualité de Directrice Adjointe de l'Entité Polyhandicap.

accompagnements, dans le respect de la prescription institutionnelle.

Le suivi médical est assuré par le Docteur **Olivier LAKESTANI** (médecin généraliste) .

ORGANISATION ARCHITECTURALE

La MAS « Les Pléiades » est constituée d'un bâtiment principal et de trois annexes.

+ Le bâtiment principal comporte :

✓ Un rez-de-chaussée où se trouvent :

- L'accueil avec le secrétariat
- Le bureau du cadre de proximité
- L'espace d'accueil pour les familles
- Les salles d'activités, lingerie et buanderie
- Les unités d'hébergements des résidents (au nombre de six) avec les chambres (53 individuelles et 4 doubles), salles de bain, toilettes, salles à manger et offices
- L'infirmerie

✓ Un étage où se trouvent :

- Les bureaux de la direction adjointe et son secrétariat ainsi que ceux de certains professionnels (Educateurs Spécialisés, Animateur, Assistant de Service Social, Psychologue)
- Les vestiaires
- La bibliothèque
- La salle de réunion

✓ Un sous-sol où se trouvent :

- Le local de l'Ouvrier de service logistique
- Les vestiaires
- Les salles de rangement

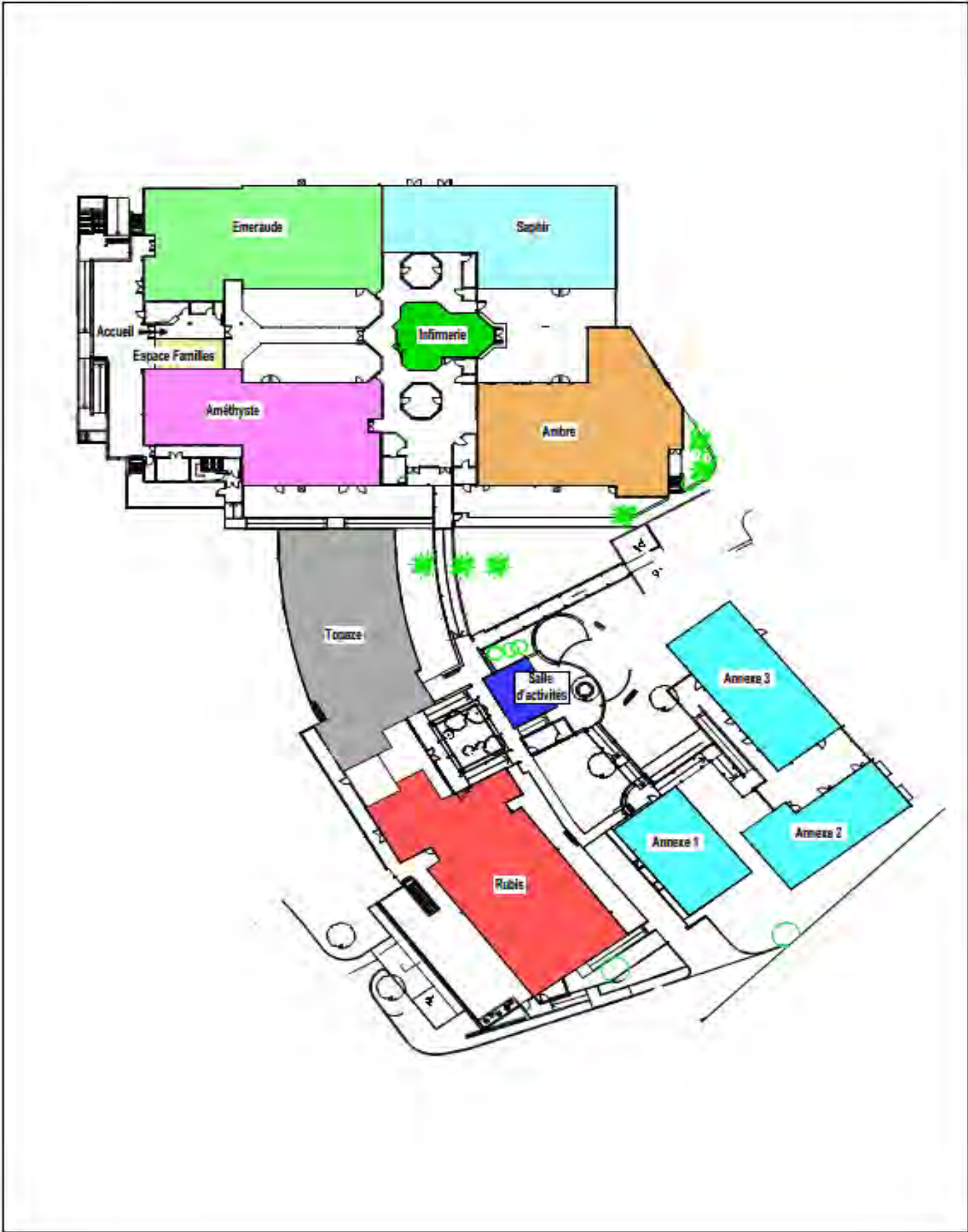
+ Les 3 annexes abritent :

- ✓ Les salles d'ateliers et d'activités (cuisine, esthétique, multi sensorielle, trampoline, lit de flottaison, balnéothérapie...)
- ✓ Les bureaux et salles d'accompagnement des rééducateurs (Kinésithérapeute, Ergothérapeutes, Psychomotriciens)

Le bâtiment principal et les annexes sont reliés entre eux par des allées couvertes.

De plus, bénéficiant des installations collectives du Foyer Albert Barbot, les établissements du PHD peuvent proposer aux résidents accueillis un espace arboré d'une dizaine d'hectares, sécurisé, qui permet à chacun de déambuler au gré de ses capacités et de ses envies ainsi que d'autres équipements tels qu'une piscine aménagée et un espace festif couvert.

PLAN SCHEMATIQUE DE LA STRUCTURE



LES MISSIONS

Le **décret n° 2009-322 du 20 mars 2009** a apporté des précisions quant aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, notamment en ce qui concerne la qualité et la continuité des accompagnements.

Les personnes que nous accueillons et accompagnons à la MAS « les Pléiades » sont en situation complexe de handicap avec des caractéristiques communes telles que l'absence de langage verbal, une restriction extrême de l'autonomie et donc des difficultés à exprimer leurs besoins et attentes, d'où la nécessité de soins médicaux ciblés et d'une éducation spécifique.

Nos actions visent à accompagner les personnes dans leur maintien et le développement de leurs capacités.

Conformément à ce décret, nous devons pour ces personnes :

- Favoriser, quelle que soit la restriction de leur autonomie, leur relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement
- Développer leurs potentialités
- Maintenir leurs acquis et favoriser leur apprentissage et leur autonomie
- Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive

- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique
- Veiller au développement de leur vie affective et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches
- Garantir l'intimité en leur préservant un espace de vie privatif
- Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins
- Privilégier l'accueil des personnes par petits groupes au sein d'unités de vie

Nos accompagnements sont pensés et organisés autour des trois objectifs suivants :

- Réduire les souffrances, qu'elles soient physiques ou psychiques
- Enrichir la vie, lui donner une perspective : apprentissage, plaisir, qualité de vie
- Favoriser l'ancrage dans la communauté humaine par le maintien du lien familial et des démarches de socialisation qui permettent, aux personnes que nous accompagnons ayant des capacités cognitives parfois très altérées, d'être des membres reconnus de la Cité

LES PRESTATIONS

Nos principales prestations sont de 4 natures:

+ Les prestations d'aide à la vie quotidienne

Elles visent à assurer les besoins courants de la vie, l'aide et l'assistance constante qu'appelle l'absence d'autonomie.

Ces actes de la vie quotidienne face à la vulnérabilité et la fragilité des personnes accueillies sont assurés de façon prioritaire et permanente par 52 Aides-Soignants et/ou Aides Médico-Psychologiques. Il s'agit principalement de l'alimentation, de l'hydratation, de l'hygiène personnelle, de l'habillage et du déshabillage, de la sécurité, des mouvements, des déplacements, du sommeil et du repos.

+ Les prestations en soins médicaux et paramédicaux

Elles visent à assurer la surveillance médicale, la poursuite des traitements, de la rééducation et des soins nécessités par l'état de la personne.

Le médecin généraliste est le prescripteur du projet thérapeutique, personnalisé aux besoins identifiés du résident accueilli. Un médecin psychiatre intervient, de façon ponctuelle, auprès des résidents et en soutien des équipes.

Dans le cadre de cette prescription médicale sont proposées les prestations suivantes :

✓ Les prestations en soins infirmiers :

Elles sont assurées par des Infirmiers Diplômés d'Etat. Leurs tâches permanentes et prioritaires sont d'assurer les soins et le suivi des traitements médicamenteux, d'organiser et de suivre les prestations spécialisées, de préparer et de participer aux réunions médicales, aux réunions de projet...

✓ Les prestations en kinésithérapie :

Prise en charge des personnes par rapport à leurs capacités motrices et fonctionnelles, dans le cadre d'une stratégie relationnelle qui prend en compte les spécificités du résident.

✓ Les prestations en ergothérapie :

Elles répondent aux besoins fonctionnels de confort et de sécurité pour le positionnement et la locomotion ainsi qu'aux besoins de communication, d'appréhension de l'environnement et prise de conscience de l'unité corporelle.

✓ Les prestations en psychomotricité :

Elles visent à mettre en valeur et à stimuler les caractéristiques sensorielles, motrices et relationnelles des personnes accueillies afin de favoriser une meilleure conscience du corps et sa relation au monde.

Le nombre et la durée des séances (kinésithérapie, ergothérapie ou psychomotricité) sont déterminés par le médecin en fonction des besoins spécifiques de chacun.

✚ Les prestations en accompagnement éducatif, occupationnel et psychothérapeutique :

Elles visent à assurer des activités occupationnelles et d'éveil, une ouverture sur la vie sociale et culturelle destinée notamment à préserver les acquis et prévenir les régressions.

Elles sont assurées par l'ensemble du personnel et des intervenants extérieurs.

Ces prestations sont principalement organisées autour:

- ✓ **De fêtes institutionnelles** : Carnaval, musique, fête des familles, grand-mère Kal, bal des résidents, Noël...
- ✓ **D'ateliers divers** : Détente et bien-être, esthétique, peinture...
- ✓ **D'activités** : Musique, pique-niques parcours sportifs...

L'ensemble de ces prestations doit permettre au résident d'accéder à une meilleure structuration du temps, de l'espace et doit également procurer des expériences de satisfaction et d'autonomie, une meilleure expression et certains apprentissages.



✚ Les prestations hôtelières :

Elles visent à assurer un hébergement de qualité, essentiel au bien-être des résidents.

Il s'agit principalement de :

✓ **La restauration :**

Cette prestation est externalisée depuis 1997 au niveau de la cuisine centrale du Foyer Albert Barbot, gérée par l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les ateliers du Pont Neuf ».

L'objectif est de proposer aux personnes accueillies des repas de qualité, équilibrés, bien présentés, conformes aux prescriptions médicales et aux normes d'hygiène en vigueur.

✓ **L'entretien et l'hygiène des locaux :**

Il est assuré par des Agents de Service Logistique. L'objectif est de maintenir les lieux propres et agréables.

✓ **La blanchisserie :**

Cette prestation est externalisée. Elle vise à assurer à la fois l'entretien du linge de l'établissement (draps, serviettes, gants...) et celui des résidents.

✓ **L'entretien des locaux et espaces verts :**

Il est assuré par l'Ouvrier des Services Logistiques de l'établissement et une équipe d'ouvriers mutualisée au sein du PHD. Cette prestation vise au maintien et à l'amélioration du cadre de vie des résidents.

LES EQUIPEMENTS

Afin de faciliter le moment des transferts pour les résidents et les professionnels, toutes les salles d'activités et les salles de bains sont équipées de rails plafonniers, ainsi que toutes les chambres de quatre unités sur six.

Les équipes disposent de chariots douches pour la toilette et de lève-personnes pour les transferts dans les unités qui ne sont pas équipées de rails plafonniers.

La MAS dispose de différents types de véhicules (adaptés, de tourisme) qui sont mutualisés au sein du PHD.

Nous disposons de nombreuses salles d'activités dont certaines sont spécifiquement dédiées :

- ✓ Balnéothérapie
- ✓ Lit de flottaison
- ✓ Esthétique
- ✓ Stimulations sensorielles
- ✓ Cuisine
- ✓ Trampoline



VOTRE SÉJOUR

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Le résident et ses proches

Vos proches et vous-même êtes informés et associés à l'accompagnement personnalisé qui vous est proposé par l'institution qui accède aux souhaits du résident ou de sa famille de se rencontrer. Cet échange doit permettre au résident de construire des repères, de s'individualiser, de gagner en autonomie, de s'affranchir par une prise de distance éventuelle à l'égard de sa famille.

A cet égard, l'établissement encourage les échanges par téléphone et par courrier. De la même façon, il apparaît souhaitable de favoriser les retours en famille (week-end, vacances), lorsque ceux-ci sont possibles et bénéfiques de part et d'autre. L'important pour nous est de prendre en compte l'intérêt du résident tout en tenant compte

des contraintes budgétaires et institutionnelles.

Le droit à l'information des familles est légitime car elles ne sont plus seulement spectatrices mais actrices : de façon définitive, elles restent les représentants et porte-paroles de leurs proches, même si l'enfant qu'elles ont confié à l'institution a atteint l'âge adulte.

Cependant, dans la mise en place d'un partenariat avec les familles, indispensable au bon fonctionnement de l'institution, le rôle du professionnel devra être clairement distingué de celui des proches.

Ainsi, outre le fait que la Direction ou les médecins sont en permanence à l'écoute des familles, un ensemble de rencontres formalisées balise l'année.

Les vacances et les séjours en famille

Les résidents internes sont concernés par cette modalité visant à maintenir le lien avec la famille puisqu'il s'agit pour la famille d'accueillir le résident chez elle hors présence d'un salarié de l'établissement.

Chaque résident, interne ou externe, a la possibilité de s'absenter pour une période de congé. Cette période ne doit pas excéder 5 semaines par année civile.



Les Pass Transport

Afin de favoriser la mobilité des personnes porteuses de handicap, le Département de La Réunion a mis en place, en 2006, le Pass Transport.

Il s'agit d'une aide individuelle de 300 € pour l'année, versée sous forme de chèques nominatifs. Un chèque Pass Transport est égal à 3 €.

Chaque bénéficiaire reçoit donc pour l'année 2 carnets de 50 chèques.

Depuis 2013, le Pass Transport est attribué pour 3 ans.

Les chéquiers Pass Transport sont nominatifs et un justificatif d'identité (avec photo) est demandé lors de leur utilisation.

Les Pass Transport peuvent être utilisés comme moyen de paiement auprès de taxiteurs agréés par le Conseil Départemental (235 taxiteurs affiliés en 2015 répartis sur toute l'île) et auprès du réseau Car Jaune.

Les Pass Transport peuvent servir à accompagner les proches jusqu'à la MAS dans le cadre d'une visite.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées – Cellule Pass :

Tél. : 0262 90 37 90 - **Courriel :** pass@cg974.fr

Les PASS'LOISIRS

Afin de favoriser l'accès aux loisirs des personnes porteuses de handicap, le Département de La Réunion a initié, depuis 2003, un dispositif novateur : **les Pass Loisirs**.

Depuis 2013, les Pass Loisirs est attribué pour 3 ans. Les chéquiers Pass Loisirs sont nominatifs et un justificatif d'identité (avec photo) est requis lors de leur utilisation.



Les visites

Certains résidents bénéficient de visites de leurs proches dans l'établissement et de quelques visites à domicile (VAD) par an, pour lesquelles les bénéficiaires sont systématiquement accompagnés de professionnels de proximité. Nous sommes favorables aux visites des familles, il n'y a pas de restriction majeure.

La famille a la possibilité d'être reçue à sa demande. La Direction et les équipes se

tiennent à leur disposition par simple appel téléphonique ou par courrier.

Les visites sont autorisées 7/7 et 24h/24.

Afin d'avoir un accueil de qualité, les visites sont conseillées entre 08h00 et 18h00.

L'urgence médicale

En raison de l'urgence, de l'éloignement ou de l'absence des proches ou du représentant légal, il peut arriver que l'établissement soit amené à se substituer à

ces derniers, en vue de prendre une décision relative aux soins à vous prodiguer ou à envisager une hospitalisation ou une intervention chirurgicale d'urgence.

La fin de vie

Les moments de fin de vie font l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des appartenances

confessionnelles et des convictions de la personne et de ses proches.

La présence de la famille est facilitée et elle peut demander aide et conseils aux équipes

Le décès

Si notre mission est d'accompagner des personnes vivantes, en devenir, nous avons également un devoir mémoriel pour tous

ceux qui nous ont quitté. Notre mission ne s'arrête pas à la mort. Lors d'un décès, l'établissement prend contact avec la famille et/ou le tuteur pour les directives à tenir.

Le droit à l'image

Nous participons à l'accompagnement et à l'évaluation des temps forts institutionnels comme la journée des familles, le bal des résidents, la fête de Noël, le carnaval, etc...

Du fait de votre présence dans l'établissement, sauf contre-indication de

votre part, vous serez associé à ces festivités. Des tirages photo pourront éventuellement être utilisés en interne, dans le cadre d'expositions, de bilans de fin d'année ou autres documents institutionnels.

Aide et assistance

L'assistant de Service Social assure différents rôles auprès des familles et des représentants légaux.

A leur écoute, il conseille, soutient et agit souvent en qualité de médiateur. Dans le cadre de l'accompagnement social, il apporte aussi une aide technique.

Au sein de la MAS, **Madame Bianca CLAUDIN** se tient à votre disposition et à celle de votre famille pour :

- vous accompagner dans vos démarches administratives

- maintenir le lien avec votre famille ainsi qu'avec les divers partenaires concernés par votre projet
- toutes autres questions que vous souhaiteriez traiter

Un psychologue est présent auprès des résidents, avec pour mission de veiller à leur bien-être.

Pour cela, il travaille auprès des équipes, notamment par de l'accompagnement, du soutien et de l'analyse des pratiques. En fonction des besoins repérés, des éventuels désirs exprimés par les résidents, une prise en charge individuelle est possible.

Sécurité

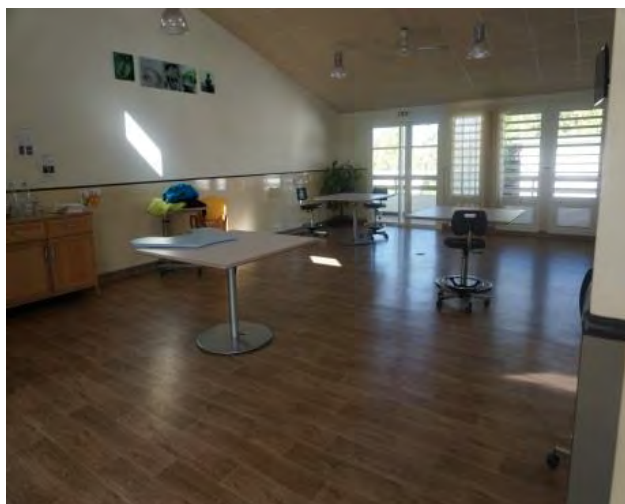
L'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer le plus haut niveau de sécurité possible aux résidents.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlement en vigueur afin de couvrir

les usagers et le personnel pour les dommages pouvant être occasionnés dans le cadre de la vie institutionnelle.





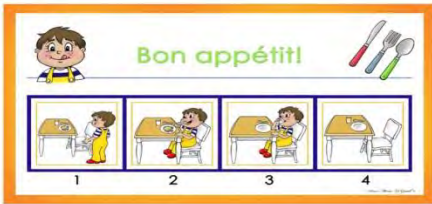


Le règlement de fonctionnement est respecté ainsi que les règles de sécurité telles que les normes incendie.



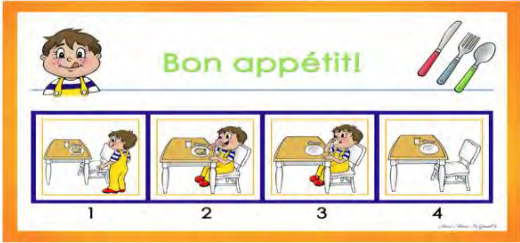

Des formations destinées aux personnels sont récurrentes tout au long de l'année.



Déroulement d'une journée type à la MAS*

* En semaine : du lundi au vendredi

<p>A partir de 6h30</p>	<p>Réveil personnalisé et toilette</p> 
<p>7h45 – 9h00</p>	<p>Petit déjeuner</p> 
<p>9h00 – 11h30</p>	<p>Activité, animation, sorties, consultation</p> 
<p>11h30 – 11h45</p>	<p>Installation pour le repas</p> 
<p>11h45 – 13h00</p>	<p>Repas</p> 
<p>13h00 – 13h30</p>	<p>Préparation à la sieste</p> 
<p>13h30 – 15h30</p>	<p>Sieste, temps de repos, activité...</p> 

<p>15h30 – 17h30</p>	<p>Goûter, activités collectives et festives</p> 
<p>17h30 – 18h00</p>	<p>Installation pour le repas</p> 
<p>18h00 – 19h00</p>	<p>Repas</p> 
<p>A partir de 19h00</p>	<p>Préparation à la nuit, télévision...</p> 

L'UTILISATION DES ESPACES

L'espace privatif

L'établissement dispose de chambres individuelles qui sont aménagées afin de produire un espace sécurisant et rassurant. Quel que soit son degré d'autonomie, la

personne accueillie a la possibilité de décorer, d'aménager son espace intime. Ainsi, cet aménagement peut être à l'appréciation du résident par l'apport de meubles, d'effets personnels afin de recréer une atmosphère familiale.

Les espaces communs

La structure propose des espaces communs agencés qui sont adaptés aux rythmes de la vie quotidienne de chacun tels que des coins séjours (salle à manger), des espaces dédiés à la rééducation, aux ateliers et activités.

Ces espaces organisent le service en offrant des lieux plus contenant pour la personne accueillie. De plus, une cours intérieure aménagée et sécurisée, offre aux résidents un lieu de détente, de déambulation et une aire de jeux.

ADMISSION ET FRAIS DE SEJOUR

L'admission

Les personnes handicapées bénéficient de l'admission dans une Maison d'Accueil Spécialisée après une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La demande d'admission adressée au Directeur est traitée par l'Assistant de Service Social qui est chargé de centraliser toutes les informations.

Le candidat et/ou sa famille et/ou son représentant légal doivent remplir un dossier d'admission et y joindre les documents administratifs. Une visite de l'établissement est proposée.

Une commission d'admission se réunit pour vérifier l'adéquation entre les besoins du demandeur et la réponse potentielle apportée par l'établissement. Ensuite, lors de la phase de préadmission, le candidat passe quelques jours d'essai dans le service.

En fonction des places disponibles, de l'évaluation des différents professionnels, du point de vue du candidat et/ou de sa famille et/ou de son représentant légal, l'admission est prononcée par le Directeur.

Le bénéficiaire et/ou sa famille et/ou son représentant légal prennent connaissance du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil. Un contrat de séjour est mis en place.

Les frais de séjour

Une grande partie des prestations délivrées aux usagers (produits pharmaceutiques, alimentation, consultations médicales, salaires, investissements...) est financé par l'Assurance Maladie. Les crédits de fonctionnement sont alloués sous forme de « prix de journée », fixés chaque année par arrêté préfectoral.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il existe, conformément au **décret 2004-287 du 25 mars 2004** un Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance d'expression des personnes accueillies et/ou de leurs représentants légaux. Le CVS est commun à l'Entité Polyhandicap.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés pour trois ans par scrutin secret.

Le CVS réunit les représentants des résidents, des familles, de l'association, des

La facturation est établie chaque fin de mois, à partir des journées réellement constatées et adressée au financeur, l'Assurance Maladie.

La participation du résident intervient sous forme de *forfait journalier*, qui est réclamé au responsable financier de la personne accueillie. Au 1er janvier 2014, il s'élève à 18€.

salariés et il est donc l'occasion pour ces participants de réfléchir au devenir de l'institution.

Sa consultation sera obligatoire pour l'élaboration du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement. C'est une instance de concertation qui permet notamment aux usagers et à leur famille de prendre part au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement. Il émet des avis sur les questions intéressant la vie sociale.

Les débats font l'objet d'un compte-rendu qui est systématiquement envoyé aux familles.

En outre, nous tenons à vous informer que :

- Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

- Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978
- Les données médicales sont transmises au médecin en charge du suivi médical à la MAS « Les

Pléiades » et sont protégées par le secret médical.

Les autres informations sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels administratifs, sociaux, éducatifs ou soignants autres que ceux relevant du corps médical

- La communication des documents et données s'effectue également dans

le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne (ou dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire)

- En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité vous est donnée de contacter les personnes qualifiées

La vie en collectivité, dans le respect des droits fondamentaux individuels, implique la mise en œuvre et le respect d'un certain nombre de règles.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le linge



- Le linge hôtelier et la literie sont fournis et entretenus par l'établissement

- Un trousseau de linge personnel qui sera marqué à votre nom, vous sera demandé lors de votre admission (avec inventaire)
- Du fait des opérations de blanchissage, de repassage ou de l'usure naturelle des vêtements, ce trousseau devra être renouvelé régulièrement par vos soins ou ceux de votre représentant

Les repas



- Les repas sont servis dans la salle à manger ou occasionnellement dans les chambres pour les personnes fatiguées ou souffrantes
- Les menus sont affichés

- Les régimes alimentaires sont établis après avis médical
- Les interdits alimentaires, pour des raisons religieuses ou philosophiques, sont respectés
- Possibilités, à vos frais d'agrémenter les repas
- Possibilité de prendre les repas dans l'espace famille ou dans le jardin

Le courrier



- Le courrier est distribué chaque matin
- Le courrier non nominatif c'est-à-dire, adressé au Pôle Handicap et Dépendance ou à un établissement qui le compose, sera ouvert par la secrétaire de la Direction, remis au Directeur pour information, enregistré et remis aux collaborateurs concernés (comptabilité, personnel, accueil...)
- Le courrier nominatif, c'est-à-dire libellé au nom du résident, est adressé par la secrétaire de la Direction au secrétariat des établissements ou services sur lequel est accueillie la personne concernée par le courrier

- En fonction de la nature du courrier, administratif ou personnel, la secrétaire du service ou de l'établissement procédera à une répartition et à un traitement adapté.
- Le courrier administratif sera ouvert, enregistré et adressé aux personnes concernées (tuteur, famille, assistante sociale)
- Le courrier personnel sera remis, non ouvert, au résident ou à son référent qui pourra l'assister, si besoin, à la lecture
- Le courrier affranchi, à envoyer, est déposé dans le bureau du cadre de proximité

Le mobilier et les valeurs personnelles



Sous réserve des spécificités du service, vous pouvez amener de petits meubles et

quelques bibelots, à la condition qu'ils soient compatibles avec les règles de sécurité et permettent le bon fonctionnement des locaux.

Vous pouvez également amener votre poste de télévision, dont l'entretien reste à votre charge. La Direction n'est responsable que des objets, valeurs et bijoux déposés auprès de celle-ci, sous couvert d'un reçu, conservé par le tuteur.



L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAS

« L'admission constitue la première étape du projet personnalisé »

En effet, l'accompagnement du résident au sein de la MAS repose sur un projet bien

Le projet personnalisé

Il s'agit :

- De connaître le résident dans toute la richesse de son humanité, dans la complexité de ses déficiences, dans sa personnalité et son aptitude surprenante à réagir, dans ses capacités et ses attentes.

La MAS a pour vocation de rechercher l'épanouissement et le bien-être des personnes qu'elle accueille.

La réalisation de cet objectif suppose de :

- Prodiger des soins permanents, adaptés aux troubles psychologiques, physiques et physiologiques clairement identifiés au moment de l'admission et régulièrement reconsidérés
- Maintenir des liens familiaux lorsque cela est possible
- Se saisir de la moindre manifestation du désir du résident dans l'élaboration de sa prise en charge

défini dont les objectifs sont réalisés tout au long de l'année. Balisé par des fêtes institutionnelles et des activités diverses, le quotidien n'est plus routinier mais organisé autour de valeurs qui nous sont chères.

- D'élaborer par la suite des réponses adéquates, subtiles, minutieuses mais souples, adaptées à chacun, tout en tenant compte de tous, telle est la fonction du projet personnalisé

- Préserver les acquis, favoriser le développement de capacités nouvelles, prévenir les régressions par différentes activités et par l'intégration la plus large et la plus riche possible dans le tissu social environnant
- Atténuer autant que possible les effets contraignants de la vie en collectivité (repérer les besoins de chacun pour y apporter des réponses individuelles, respecter les rythmes de vie et protéger l'intimité)
- Intégrer les résidents à la vie sociale par de multiples activités extérieures (partenariat avec les autres établissements, visite d'exposition, cinéma...)

La mise en œuvre du projet suppose le partage d'un ensemble de valeurs se traduisant par la reconnaissance mutuelle du rôle et des différences de chacun, la circulation de l'information, l'écoute et le dialogue, la confiance dans le comportement professionnel et humain des salariés, et la qualité des prestations offertes aux personnes accueillies.

A l'issue de chaque réunion de projet, l'équipe (cadres de proximité, médecins, référents...) rencontre la famille du résident, en présence de celui-ci quand cela est possible, afin d'en exposer les grandes lignes et de les associer à toutes les décisions.

L'accompagnement socio-éducatif

« Apaiser détendre et communiquer » (Animé par l'Art – thérapeute)	De février à novembre sur la base de 08h/semaine
« Apaiser détendre et communiquer » (Animé par l'Esthéticienne)	De février à novembre sur la base de 03h/semaine De juillet à août sur la base de 7h/semaine
« Esthétique »	De février à novembre sur la base de 4h/semaine
« Peinture »	D'août à novembre sur la base de 6h/semaine
« Arts plastiques »	De février à novembre sur la base de 2 séances /semaine
« Conte en médiathèque »	De janvier à novembre sur la base d'une séance tous les 15 jours
« Le parcours de santé »	Tout au long de l'année à raison d'une fois par semaine
« Les promenades à l'extérieur »	De mars à décembre, tous les lundis.
« Les pique-niques »	Tout au long de l'année à l'initiative du personnel
« Les anniversaires »	Ils sont fêtés de manière collective lors des animations musicales du mardi
« L'animation musicale »	Tout au long de l'année, Le mardi animé par un intervenant extérieur de l'association MUZIK APRODIM, Le samedi en interne sous le kiosque.

Les activités de la vie quotidienne ont pour objectif de :

- Répondre aux besoins fondamentaux et vitaux en privilégiant à tous les moments le

respect de la personne, sa dignité, sa pudeur, son confort

- Solliciter la participation de la personne
- Être un moment de relation privilégié

Les activités dirigées ou d'occupation ont une visée éducative, sociale, rééducative et thérapeutique. Elles sont conçues à partir des projets personnalisés et des protocoles décrivant leurs déroulements.

Les moments de gestion libre et/ou de repos sont conçus pour être ou devenir des

espaces de liberté et d'initiative personnelle (chambres, coins détente). Les patios peuvent être librement investis à certains moments de la journée sous la surveillance des accompagnants.

Les fêtes institutionnelles

Elles rythment l'année au niveau du site du Foyer Albert Barbot et offrent des espaces festifs et des temps conviviaux mutualisés aux résidents des différents établissements.

Un comité des fêtes organise les préparatifs des différentes manifestations de l'année. Dans la mesure de leurs possibilités, les résidents y sont associés : certains ateliers sont mis en place pour confectionner des décors ou encore des costumes.

Il y a une réelle volonté institutionnelle de faire participer le maximum de résidents à ces temps de socialisation, de rencontre et partage.

Les principales fêtes institutionnelles sont :

- Le carnaval
- La fête de la musique
- Grand-mère Kal
- La fête des familles
- Le bal des résidents
- Noël



Le respect des droits fondamentaux

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la charte des droits et libertés de la personne accueillie, conformément à l'arrêté du 08 septembre 2003.

Définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et complétés par les conventions internationales, les droits humains fondamentaux sont des droits inhérents à la personne humaine, universels et inaliénables, quel que soit le droit positif en vigueur.

Ces libertés fondamentales sont les suivantes :

- Respect de la dignité,
- Respect de la vie privée
- Respect de l'intimité
- Droit à la sécurité
- Respect du culte
- Droit aux visites

Etant à la fois l'objet et la condition du développement durable, le respect et la promotion des droits humains fondamentaux s'inscrivent dans la politique de la MAS « Les Pléiades » et dans sa démarche de performance globale.

En cas de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter le Directeur de l'établissement ou le Directeur Général de la Fondation Père Favron.

Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement et sur simple demande faire appel à un médiateur. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

LABEL HUMANITUDE ET BIENTRAITANCE

La MAS a obtenu en mai 2018 le label HUMANITUDE (pour 5 ans) valorisant un accompagnement respectueux de la personne selon les 5 piliers suivants :

- **Les respect de la singularité**
- **Zéro soin de force**
- **Vivre et mourir debout**
- **Lieux de vie, lieux d'envies**
- **L'ouverture vers l'extérieur**

La Charte HUMANITUDE figure en annexe de ce livret

La bientraitance est l'une des dimensions essentielles de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Elle vise prioritairement :

- Les conditions d'exercice et de coordination des professionnels qui concourent à une relation personne accueillie - professionnels respectueuse de ses droits, favorisant l'individualisation et la prise en compte de toutes les dimensions de l'accompagnement
- La professionnalisation et la qualification des intervenants
- La potentialisation des ressources, tant internes que celles disponibles sur le territoire
- L'organisation (communication, documentation, système d'information) et le management.

A ce titre, une attention toute particulière sera donnée à des situations de maltraitance, telles que les définit le Conseil de l'Europe :

« Tout acte ou omission qui porte atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, à la liberté ou qui compromet gravement le développement de la personnalité et/ou la sécurité financière ».

Les stagiaires et les personnels ont l'obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont alors protégés conformément à la législation en vigueur.

Les personnes accueillies et/ou leurs représentants légaux participent à la prévention et à la lutte contre la maltraitance et sont invités à s'adresser aux cadres de proximité ou à la Direction s'ils constatent des faits ne relevant pas de bonnes pratiques professionnelles. Au sein de l'établissement, il existe une procédure en ce sens.

Par ailleurs, il existe un numéro national de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : le 39 77 (appel gratuit) qui est rappelé en fin de livret, dans la liste des contacts utiles.

Ce livret d'accueil n'a pas prétention à être exhaustif, notre équipe reste à votre disposition pour de plus amples informations.



CONTACTS UTILES

Contacts	Numéro
PHD Standard	02 62 49 93 52 Poste 3000
MAS Secrétariat	02 62 91 82 10
Assistante de Service Social Claudin BIANCA	02 62 91 8 C2 17
Médecin Olivier LAKESTANI	02 62 91 82 13
Cadre de Proximité Mahé NOTZOLD	06 92 63 63 57
Cadre de Proximité Daisy BABYLON	06 92 72 56 07
Directrice Adjointe Sandra THOMAS	06 92 72 55 97
Tutelles	Croix marine M. BOTTARD Daniel 02 62 45 60 26 Stéphanie PIERRET 06 92 86 07 28
	Croix rouge 06 92 70 09 51
	Fabienne NATIVEL Mandataire judiciaire 06 92 61 58 80
Secrétariat médical du Pôle Handicap et Dépendance	02 62 49 93 50 Poste 30 32
Numéro national de lutte contre la maltraitance personnes âgées et personnes handicapées (Numéro vert)	39 77

Charte de vie et de travail en Humanitude

Nous clients, professionnels et l'établissement « Mas Les Pléiades » vivons et travaillons dans un environnement porteur de valeurs humaines faites de respect: des libertés, de l'indépendance, de la citoyenneté, de l'autonomie. Ce milieu de vie favorise bien-être, reconnaissance, valorisation des efforts individuels et collectifs. Il permet l'implication de tous les acteurs dans les différents projets.

<i>Ce qui signifie pour le client: ma vie a un sens.</i>	<i>Ce qui signifie pour le professionnel: je le respecte.</i>	<i>Ce qui signifie pour l'établissement: l'établissement est un lieu de vie.</i>
IDENTITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis une personne avec des particularités qui me sont propres. • Je me suis construit dans le regard des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous accompagne en Humanitude: je vous regarde, je vous parle et vous touche comme un être humain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes au cœur de tout projet.
UNICITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis unique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je cherche à connaître votre histoire de vie, vos habitudes de vie, vos envies, vos besoins, vos capacités, vos attentes, vos désirs spécifiques, vos difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends en compte votre spécificité pour les décisions qui concernent la collectivité.
RECONNAISSANCE/AUTONOMIE		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis reconnu et considéré comme une personne à part entière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous accompagne de façon personnalisée dans le projet de vie qui est le vôtre. • Vos choix me guident pour vous accompagner de façon personnalisée dans votre dynamique de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je mets en place et fais vivre le <i>Projet d'accompagnement personnalisé</i>.
LIBERTÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis libre de penser et d'agir, de m'exprimer dans le respect des personnes qui m'entourent dans mon lieu de vie. • Je suis libre d'aller et venir, de recevoir, de sortir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis un professionnel, vos droits sont mes devoirs dans une confiance réciproque. • Je recherche systématiquement votre accord pour tout ce que j'entreprends à votre égard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à mettre tout en œuvre pour respecter vos libertés.
RESPECT		
<ul style="list-style-type: none"> • Je vous respecte et vous me respectez: le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque. • Je suis écouté sans être jugé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous respecte et vous me respectez: le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque. • J'ai besoin que mon travail soit reconnu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous respecte et vous respectez les règles de la collectivité.
INTIMITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis chez moi. • Je n'aime pas être surpris, j'ai besoin que vous vous annonciez, et que vous m'expliquiez ce pourquoi vous intervenez, j'ai besoin de comprendre ce que vous me faites et pourquoi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je travaille sur votre lieu de vie. • Je respecte votre rythme et adapte mon temps de travail pour vous donner l'attention requise, vous apaiser, vous réconforter, vous sécuriser, vous faire aller de l'avant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vous donne les moyens pour assurer que votre intimité soit respectée.
BÉNÉFICE/RISQUE		
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai besoin de me sentir en sécurité, et reconnais votre bienveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mon engagement professionnel, en fonction des connaissances et compétences qui sont les miennes et celles de mon équipe a pour objectif d'éviter de vous nuire. • Vous reconnaissez qu'il me faut aussi le temps de l'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais une proposition de prestations en respectant le juste niveau d'accompagnement qui vous correspond.
SOCIABILITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai une famille, des amis, des relations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les relations avec votre entourage, je les facilite. 	<ul style="list-style-type: none"> • En tant que <i>Lieu de vie</i>, je fais en sorte de maintenir les liens familiaux, sociaux, culturels et votre citoyenneté.

Une réalisation de l'Association Asshumevie et des Instituts Gineste-Marescotti. Tous droits réservés.

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'ADMISSION

Pour être admis dans notre établissement, vous devez réunir les pièces administratives, à jour, nécessaires à votre prise en charge :

- ✓ 1 notification d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- ✓ 1 copie de la carte d'assuré social (carte vitale) et votre attestation de Couverture Maladie Universelle (CMU)
- ✓ 1 copie du livret de famille ou de la carte d'identité
- ✓ 1 notification de l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de l'Affection de Longue Durée (ALD)

1 copie du jugement de mise sous protection judiciaire (tutelle, curatelle...)